



## AVANTAGE ASSURANCE COMPLEMENTAIRE

### PSYCHOTHERAPIE

Bénéficiaire	
Adresse	
N° d'affiliation	D.N.

#### Conditions d'intervention

*Notre mutualité accorde une intervention de 10,00 EUR par séance de psychothérapie. Elle est limitée à 6 séances par année civile et par bénéficiaire.*

*Pour avoir droit à l'intervention, l'affilié doit être en règle de cotisations de l'assurance complémentaire.*

*Seuls les statuts déterminent les droits et obligations des membres et ceux de la mutualité.*

#### A compléter par le (la) psychologue

DATE	MONTANT	SIGNATURE + CACHET PSYCHOLOGUE